

9.161.9

Documentation à la presse

(n'existe qu'en français)

Relations bilatérales entre la Suisse et le Cap-Vert

1. Relations diplomatiques et consulaires

La Suisse a reconnu la République du Cap-Vert le jour de son indépendance, le 5 juillet 1975. En 1980, des relations diplomatiques ont été établies et l'Ambassadeur de Suisse au Sénégal fut accrédité au Cap-Vert.

En 1985, la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA) a installé un bureau de coordination à Praia, capitale du Cap-Vert.

La même année, la République du Cap-Vert a, pour sa part, accrédité son Ambassadeur à Rome auprès du Conseil fédéral. Le Cap-Vert dispose d'un consulat général à Genève.

2. Colonies

Quinze Suisse vivent actuellement au Cap-Vert, tandis que l'on dénombre 187 ressortissants cap-verdiens en Suisse (avril 1987).

3. Visites

En septembre de l'année passée, le secrétaire d'Etat A. L. Ramos avait effectué une visite en Suisse, au cours de laquelle il s'était entretenu avec l'Ambassadeur F. Staehelin, Directeur de la DDA.

4. Relations économiques

Elles sont assez modestes: nos exportations dépassent rarement le demi-million de francs et les importations en provenance du Cap-Vert sont insignifiantes.

## 5. Coopération Suisse/Cap-Vert

Après l'ouverture d'un bureau de coordination de la DDA en République du Cap-Vert, en 1985, les autorités des deux pays se sont accordées sur un programme de coopération pour les années 1987 à 1990. Cet accord ne prévoit pas seulement une augmentation des moyens engagés. Il fixe également les axes prioritaires de la coopération suisse, dans le but d'éviter une trop grande dispersion de l'aide, ainsi que les critères de sélection et d'exécution des projets de développement.

Dans le triple souci de satisfaire les besoins essentiels, d'améliorer les conditions d'existence et de réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur, la Suisse et le Cap-Vert ont convenu de mettre l'accent sur les secteurs suivants:

- l'aide alimentaire, qui est revendue et dont le produit sert à financer des travaux d'infrastructure (routes, reboisement, irrigation, terrassement);
- Les projets de développement rural intégré qui, de plus en plus, solliciteront la participation des bénéficiaires;
- la formation, qui sera intensifiée, aussi bien dans le cadre des programmes spécifiques - dont le plus important est celui d'alphabétisation - que des projets de développement rural intégré (perfectionnement des agents de développement et prise en charge de la gestion des activités par les populations);
- enfin, la diversification de l'économie et la réduction de la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur (étude de secteurs créateurs d'emplois et de revenus, comme la petite et moyenne entreprise et le tourisme).

La contribution nécessairement modeste de la Suisse aux efforts de développement du Cap-Vert - 3,5 à 4 millions de francs par an - indique bien que les autorités des deux pays ont avant tout retenu des critères de qualité. Cela se traduit notamment dans la conception de projets de démonstration, de formation et d'études, dont on attend un effet d'entraînement sur les secteurs concernés et l'ensemble de l'économie cap-verdienne.